

COMMOTION CÉRÉBRALE EN SPORT AMATEUR : CONDUITE À TENIR

RECONNAÎTRE LA COMMOTION CÉRÉBRALE SUR LE TERRAIN

Définition : C'est une altération immédiate et transitoire des fonctions neurologiques après un choc transmis au cerveau.

Mode de survenu : Traumatisme direct sur la tête, la face (exemple coup de coude, coup de tête, chute sur le parquet, contre un poteau, une rambarde, etc.) ou indirect sur le cou, le corps avec une transmission du choc à la tête (lors d'une chute, d'un bloc brutal, etc.).

La résolution est spontanée même si les symptômes peuvent durer de quelques minutes à quelques heures.

- Devant toute suspicion de commotion cérébrale, l'arbitre arrête le jeu.
 - Le joueur est alors évalué sur le terrain par un médecin, un secouriste, l'arbitre, un éducateur, un entraîneur...
- Cas de figure 1 : En cas de signes de gravité : perte de connaissance, vomissements ou convulsions

Le joueur concerné doit immédiatement être sorti du terrain de façon définitive. Transfert éventuel pour un examen médical.

- Cas de figure 2 : absence de signe de gravité

L'arbitre déclenche le protocole commotion.

À ce titre, l'arbitre sollicitera l'intervention de l'entraîneur du joueur, accompagné le cas échéant du médecin de l'équipe du club, l'invitant à la pratique du score de Maddocks auprès du joueur.

Le score de Maddocks modifié (version FFBB) :

1. Dans quelle salle sommes-nous ?
2. Dans quel quart-temps sommes-nous ?
3. Est-ce que tu étais en attaque ou en défense ?
4. Contre quelle équipe as-tu joué le dernier match ?
5. Ton équipe a-t-elle gagnée le dernier match ?

Si le joueur n'est pas en mesure de répondre à l'une des 5 questions du score de Maddocks, l'arbitre conseillera très fortement à l'entraîneur de faire sortir le joueur pour suspicion de commotion cérébrale.

Le retour sur le terrain du joueur concerné relèvera :

- En présence d'un médecin lors de la rencontre, de la seule décision de ce dernier ;
- En l'absence d'un médecin lors de la rencontre, de la décision du staff de l'équipe du joueur concerné après consultation de l'arbitre.

Dans tous les cas, l'arbitre fait acter le « protocole commotion », identifiant le joueur concerné, et son horaire par la table de marque sur la feuille de marque, tout en précisant l'heure précise du retour éventuel du joueur sur le terrain.

L'entraîneur prendra connaissance à l'issue du match de l'annotation du protocole commotion cérébrale sur la feuille de marque et la signera.

Un rapport circonstancié devra obligatoirement être établi par le 1er arbitre et transmis uniquement à la Commission Fédérale Médicale par mail à l'issue de la rencontre : commotion@ffbb.com

Le club ou le licencié devront accuser réception, du dossier « Commotion Cérébrale informations réglementaires » envoyé par la Commission Fédérale Médicale, dans les 3 jours qui suivent l'activation du protocole Commotion. Le joueur a l'obligation de consulter un médecin pour que ce dernier lui délivre un certificat médical de reprise du basket en compétition. Ce certificat devra être transmis à la Commission Fédérale Médicale avant toute reprise de la pratique du basket.

CONSEILS POUR L'APRÈS MATCH

Le joueur commotionné doit être laissé au repos et ne jamais se retrouver seul.

Il ne doit pas conduire sans avoir reçu l'aval d'un professionnel de santé.

Les phénomènes à surveiller sont :

- Céphalées qui s'aggravent
- Forte somnolence
- Impossibilité d'être réveillé
- Incapacité de reconnaître des personnes ou des lieux
- Vomissements répétés
- Comportement inhabituel (confusion, agitation, trouble de l'humeur)
- Convulsions
- Troubles de la vision
- Faiblesse ou engourdissement des bras ou des jambes
- Instabilité en position debout

Durant 48 heures :

- Repos impératif
- Ne pas boire d'alcool

- Ne pas prendre de médicaments sans surveillance médicale (surtout somnifère, aspirine, anti-inflammatoire, antidouleur, sédatif)
- Ne pas conduire
- Ne pas reprendre de sport sans l'avis médical